

## Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

## Risque dans notre commune

Située dans le Val de l'Indre, notre commune serait directement touchée par les inondations liées à une très forte pluviométrie.

## Que fait la commune ?

Le maire met en place la cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Un ordre d'évacuation peut être décidé si nécessaire. La population concernée est prise en charge par les responsables de secteurs désignés et sont conduits vers un lieu d'hébergement sécurisé.

**Dans le département d'Indre-et-Loire, 52 communes sont susceptibles d'être inondées par une grande crue (Loire, Cher, Indre, Loir ou leurs affluents).**

**Une inondation d'une forte intensité reste toujours probable et conduirait à d'importants dégâts et perturbations sous estimés. Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.**

## L'histoire de l'aménagement de l'Indre :

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, elle a connu *deux inondations majeures* provoquées par des crues dites de type « crues d'averses », les pointes enregistrées sont essentiellement dues au ruissellement des eaux de surface dont l'importance dépend de 4 paramètres :

- la pluviométrie, son intensité et sa distribution spatiale,
- le relief et la forme du bassin versant,
- le comportement des sols et sa plus ou moins grande perméabilité,
- la végétation.

L'écoulement de l'eau dans les rivières, et notamment dans l'Indre, est directement lié à la pluviométrie. Ce sont les précipitations de type océanique qui provoquent les crues de l'Indre.

Les grandes crues de 1910, 1982, 1983 et 1985 sont dues à la succession de deux phénomènes :

- des précipitations faibles ou moyennes de longue durée provoquant un niveau soutenu des rivières et une saturation des sols et des nappes,
- des précipitations fortes sur 24 heures ou 48 heures qui précèdent immédiatement la crue.

L'analyse de ces paramètres montre que le Bassin de l'Indre s'est caractérisé par une forte pluviométrie sur toute son étendue AMONT jusqu'à AZAY-SUR-INDRE, de fortes pentes sur une grande partie de sa surface, des sols hydromorphes de sa quasi-totalité et peu couverts de végétation permanente (forêts ou prairies) pouvant participer à la rétention des eaux.

Ce sont autant de facteurs qui concourent à l'accroissement des volumes de ruissellement dont le transfert vers la rivière est en outre accéléré par la forme du Bassin qui est long et étroit.

Dans les années 80, des travaux ont été engagés pour éviter l'encombrement des lits de cours d'eau (suppression de constructions sauvages, désencombrements du lit des rivières, travaux divers d'aménagement des sols (drainage, création de réseau de fossés ...).

Depuis l'achèvement de ces travaux les crues de l'Indre ont été limitées.



## Les crues de L'Indre.

- Novembre 1770 : crue PHEC : plus hautes eaux connues : centre bourg inondé

- 1910 – 1982 - 1983 : centre bourg inondé – circulation coupée – une quinzaine de maisons inondée (30 personnes) – L'entreprise LES PATISSIERS DE TOURAINE inondée.



# CONSIGNES DE SECURITE

## Avant :

- Prenez conscience qu'une crue majeure reste probable
- Mettez hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou renseignez-vous des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune.
- Consultez le PPRI de la commune pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation
- Disposez d'un éclairage de secours et de radio à piles
- Évaluez la valeur de vos biens et de votre mobilier (Photos, factures)

## Au moment de l'alerte :

- Informez-vous pour connaître l'évolution de la situation
- Disposez d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles
- Surélevez vos meubles ou montez-les à l'étage si votre habitation en est dotée
- Limitez vos appels téléphoniques: libérez les lignes pour les secours
- N'empruntez pas les ascenseurs dans les immeubles
- Tenez-vous prêt à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités
- Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermez fenêtres et volets
- **Ne vous engagez jamais sur une route inondée (à pied ou en voiture)**



Ne  
téléphonez  
pas



Montez les  
biens à  
l'étage



Écoutez la  
radio



Soyez prêt à  
évacuer



Coupez  
l'électricité et  
le gaz



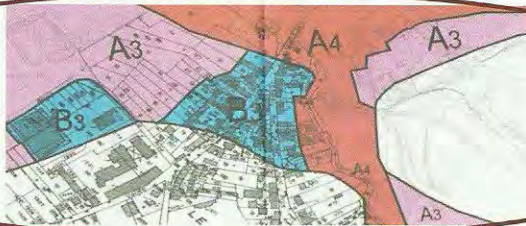
N'allez pas  
chercher les  
enfants à l'école

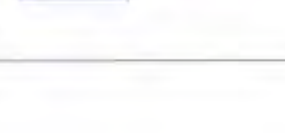
## Après la crue :

- Attendez l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison
- Séchez et désinfectez vos pièces inondées
- Assurez le chauffage de vos pièces
- Effectuez un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur)

Zones

Inondables





# Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Vallée de l'Indre

Document graphique **2**



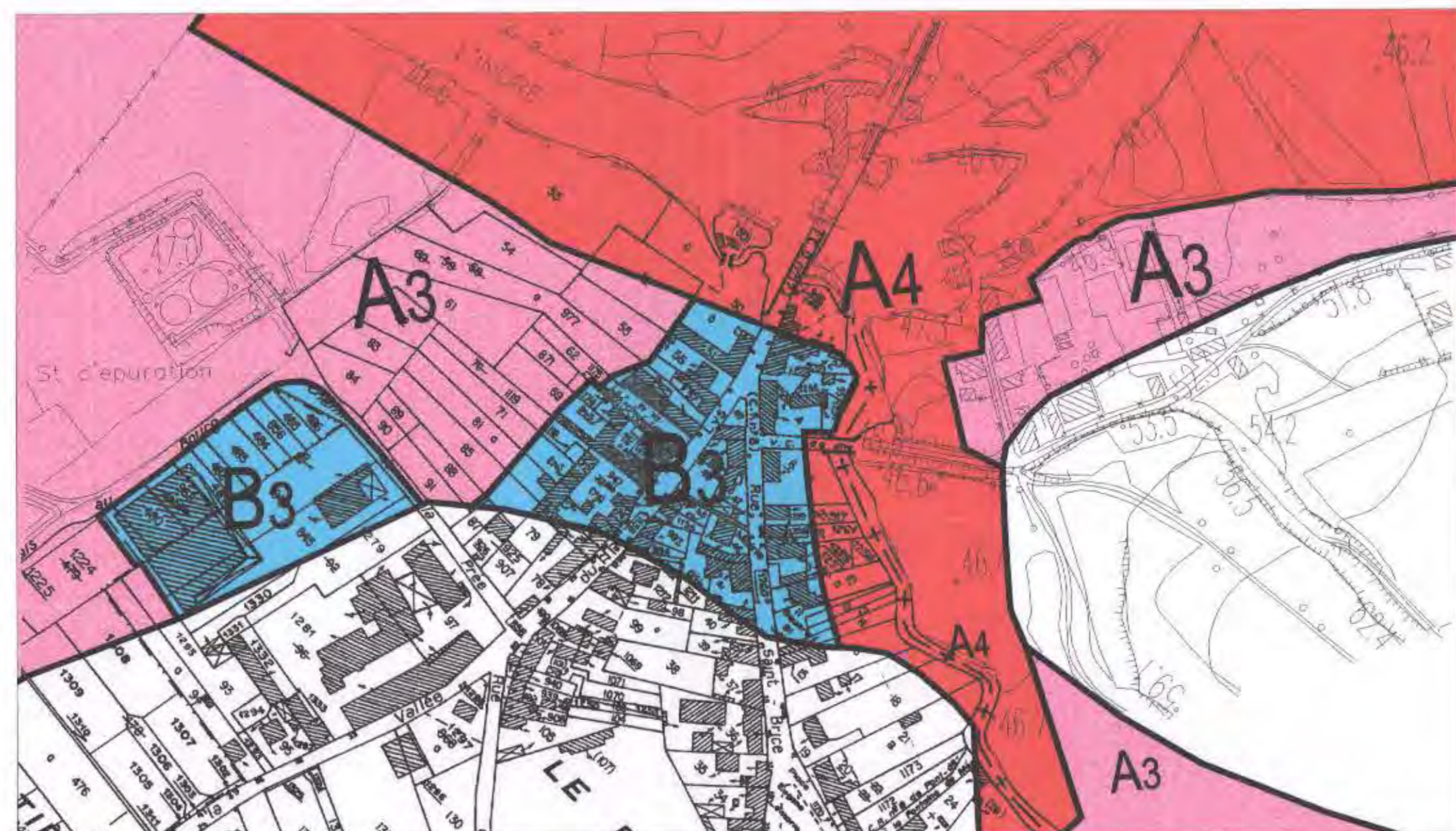
Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral n° 59-05  
du 28 avril 2005

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de bureau

Eric DUDOGNON

Avril 2005

Echelle 1/10 000



Pont de Ruan - détails : 1/2500 ème



Saché - détails : 1/2500 ème

Artannes - détails : 1/2500 ème

Monts - détails : 1/2500 ème

Zones A inondables non urbanisées ou peu urbanisées, inconstructibles sauf exceptions.

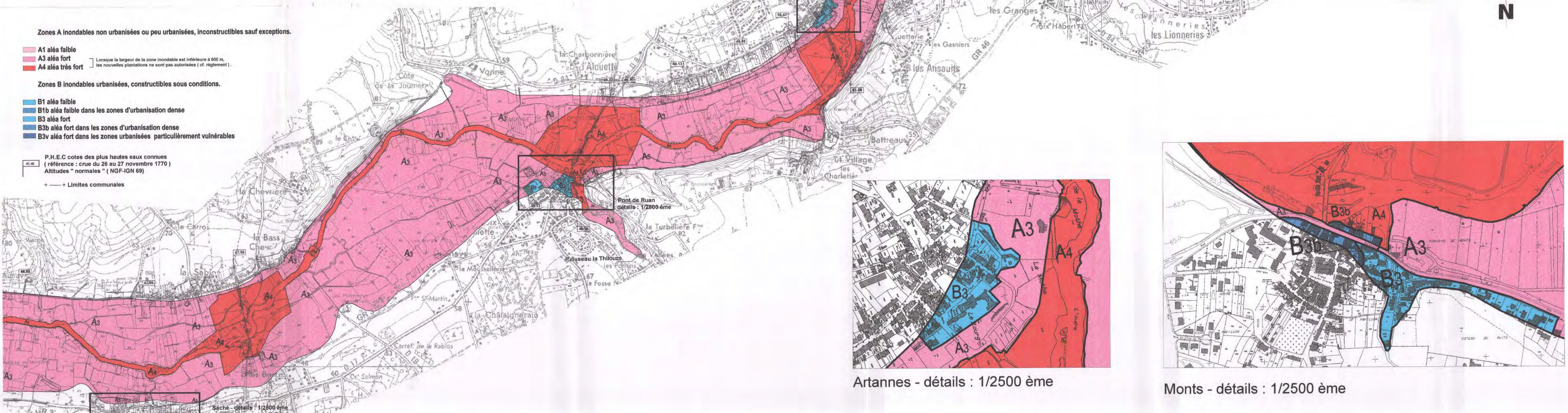
- A1 aléa faible
  - A3 aléa fort
  - A4 aléa très fort
- Lorsque la largeur de la zone inondable est inférieure à 600 m, les nouvelles plantations ne sont pas autorisées (cf. règlement).

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions.

- B1 aléa faible
- B1b aléa faible dans les zones d'urbanisation dense
- B3 aléa fort
- B3b aléa fort dans les zones d'urbanisation dense
- B3v aléa fort dans les zones urbanisées particulièrement vulnérables

P.H.E.C cotes des plus hautes eaux connues  
(référence : crue du 26 au 27 novembre 1770)  
Altitudes " normales " ( NGF-IGN 69)

+ + + + + Limites communales



Artannes - détails : 1/2500 ème

Monts - détails : 1/2500 ème

